

SÉANCE DU 25 juin 2026
Mairie de La Rochette – 20h00
Convocation du 19 juin 2026

Étaient présents :

Thomas Paris, Elodie Marfa-Anglada, Aurélie Commergnat, Pascale Rougier, Bruno Magnan, Morgane Prioret

Absents excusés :

Amandine DUBOIS à donné pouvoir à Élodie MARFA-ANGLADA
Pascal GUITTON

Secrétaire de séance : M. Thomas PARIS

Nombre de votants : 6

Voix consultatives : 2

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30

1-APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 11.02.2026

Le procès-verbal de la réunion du 11 février n'amène une remarque.

POUR : 6	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

2-POINT DE SITUATION BUDGET

Madame la présidente présente et fait un point de situation sur le Budget de la commune.

3-COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 02 JUIN 2026

4-CREATION DE POSTE GS/CP

Madame la Présidente informe le conseil syndical que suite aux divers entretiens avec les enseignantes, il serait souhaitable de créer un poste dans la classe des GS-CP à raison de 20h/semaine pour la rentrée 2026/2027

POUR : 6	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

5-RIFSEEP

Madame La Présidente informe le conseil syndical que la prime I.F.S.E (Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise) est versée aux agents annuellement.

Depuis cette année cette prime doit être versée mensuellement. Il est nécessaire de reprendre une délibération pour la périodicité de versement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil SYNDICAL décide à l'unanimité de verser la prime I.S.F.E mensuellement à compter de janvier 2026.

POUR : 6	ABSTENTION :	CONTRE :
----------	--------------	----------

6-INDEMNITÉ SECRETAIRE DU SIVOS

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical qu'il y a lieu de prévoir le versement d'une indemnité à la secrétaire de mairie d'Agris effectuant les travaux de secrétariat au bénéfice du SIVOS Agris/La Rochette.

Après en avoir délibéré, le membres du conseil syndical décide d'allouer la somme de 1500€ brut au poste du secrétariat du SIVOS.

Il donne son accord pour que soit versée à Madame GERBEAU Corinne, l'indemnité 2026 d'un montant brut de 1500€ ; il charge la Présidente d'effectuer les démarches permettant le reversement de cette indemnité et des cotisations y afférent avec les salaires du mois de décembre 2026.

POUR : 6	ABSTENTION :	CONTRE :
----------	--------------	----------

7-AVENANT A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame la Présidente informe le conseil qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention de délégation de la compétence Transports scolaire. Cet avenant concerne les articles 4.2.2 Instructions des droites et titres de transports et l'article 5.4 Rémunération des AO2.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil SYNDICAL l'unanimité autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

8-QUESTIONS DIVERSES

- Pour la gestion des photocopies de la Rochette, il est demandé qu'un code soit attribuer à chaque enseignant et de regarder sur les factures BSI le nombre de copies couleur afin de définir un quota par semaine ou par période scolaire.
- Concernant les inscriptions à l'école, établir un comité de suivi en fin de période d'inscription scolaire composé des deux directions d'école, des maires de chaque commune et des adjoints aux affaires scolaires. Rôle : Faire un point/valider les inscriptions/statuer sur les dérogations.

La séance est levée à 23h10

Prochaine réunion du Conseil syndical

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026 à 20 h 00